

ENGAGEMENT QUALITE

CHARTRE QUALITE FAISCOP

Conformément à son engagement " Qualité ", votre centre de formation FAISCOP garantit :

- Un accompagnement et un positionnement individualisé dès la première prise de contact
- La confidentialité des informations qui lui sont transmises à toutes étapes des parcours
- La mise à niveau permanente de ses méthodes et outils pédagogiques
- Une accessibilité totale aux personnes en situation de handicap en conformité en présentiel
- De veiller à ce que nos pratiques s'inscrivent dans une démarche respectueuse du développement durable

Concernant les moyens humains, FAISCOP vous assure :

- Un encadrement pédagogique et administratif qualifié et expérimenté, dont les compétences sont régulièrement mises à jour par le biais de formations spécifiques
- Un accompagnement et un suivi prenant en compte les appréciations individuelles et de groupes
- Une disponibilité permanente des interlocuteurs par téléphone, mail et/ou présence physique
- Une personne est à disposition pour recueillir les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin d'adapter nos formations et les orienter si nos formations ne pouvaient y répondre.

Concernant les moyens matériels et pédagogiques, FAISCOP vous assure :

- La mise à disposition de matériels et outils modernes et pertinents
- Des documentations professionnelles à jour
- Des salles et locaux communs agréables et adaptés
- Une mise à disposition des contenus de formation dispensés

Avant le démarrage de l'action, FAISCOP :

- Étudie en étroite relation avec le commanditaire tout projet pour valider sa pertinence et faisabilité
- Évalue les connaissances pré-requises selon une procédure établie et identique pour tous par action
- Procède au positionnement et à la création individualisée des parcours, en tenant compte des expériences et qualifications
- Accompagne les demandeurs dans les procédures administratives et de financement
- Fournit/archive tous les documents nécessaires pédagogiques et administratifs

Pendant la formation, FAISCOP :

- Évalue périodiquement et sous toutes formes pédagogiques les progrès et adapte son action si besoin
- Assiste les apprenants dans leurs recherches d'entreprises d'accueil
- Procède au suivi individuel des stagiaires en période d'application en entreprise

Après la formation, FAISCOP :

- Assure le suivi périodique des parcours professionnels et des insertions
- Évalue son action, analyse ses pratiques professionnelles et apporte les rectificatifs nécessaires

Conformément à son orientation et son éthique, FAISCOP vous garantit des cours et des formations de plus en plus efficaces, de plus en plus effectives et de plus en plus pertinentes dans un monde en perpétuel évolution...

Nous sommes référencés QUALIOPi

Pour les actions de formation Qualiopi, la nouvelle certification pour les organismes de formation la loi « Avenir professionnel » fait évoluer le monde de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du développement des compétences, avec l'ambition de capitaliser sur la qualité des actions.

Tous les organismes de formations et autres PAC (prestataires du développement des compétences) ont l'obligation d'obtenir la certification au 1^{er} janvier 2022 s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés à cette date.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Certification qualité délivrée au titre de la catégorie
« Action de formation »